



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Charlesbourg

RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 13

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 43005FB ET
43006FA**

**Avis de motion donné le 25 mai 2010
Adopté le 15 juin 2010
En vigueur le 16 juin 2010**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones 43005Fb et 43006Fa, situées de part et d'autre du chemin de Château-Bigot, à l'est de la rue Aqueduc et à l'ouest de la rue Sorbier.

Le plan de zonage est modifié par l'agrandissement de la zone 43006Fa à même une partie de la zone 43005Fb afin d'y inclure les lots numéros 1 041 004, 4 445 548 et 4 445 549 du cadastre du Québec, qui seront dorénavant soumis aux normes applicables dans la zone 43006Fa.

RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 13

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 43005FB ET 43006FA

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE CHARLESBOURG, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le plan de zonage de l'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4 et ses amendements, est modifié, au plan numéro CA4Q43Z01, par l'agrandissement de la zone 43006Fa à même une partie de la zone 43005Fb qui est réduite d'autant, tel qu'il appert du plan numéro RCA4VQ13A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA4VQ13A01



 VILLE DE QUÉBEC	RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME ANNEXE I - ZONAGE EXTRAIT DU PLAN CA4Q43Z01	
	Date du plan : <u>2010-04-13</u> No du règlement : <u>R.C.A.4V.Q. 13</u> Préparé par : <u>J.D.</u>	No du plan : <u>RCA4VQ13A01</u> Échelle : <u>1:10 500</u>

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones 43005Fb et 43006Fa, situées de part et d'autre du chemin de Château-Bigot, à l'est de la rue Aqueduc et à l'ouest de la rue Sorbier.

Le plan de zonage est modifié par l'agrandissement de la zone 43006Fa à même une partie de la zone 43005Fb afin d'y inclure les lots numéros 1 041 004, 4 445 548 et 4 445 549 du cadastre du Québec, qui seront dorénavant soumis aux normes applicables dans la zone 43006Fa.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.